

Bibliothèque Anarchiste

Anti-copyright



Un salaire pour le travail ménager ou « À bas le salariat ! »

Isabelle

Isabelle

Un salaire pour le travail ménager ou « À bas le salariat ! »

mai 1978

extrait le 20 juillet 2026 de Archives autonomie

Publication anarcha-féministe importante des années 1970 ; ici son numéro 0.

fr.anarchistlibraries.net

mai 1978

Ces dernières années, l'idée d'un salaire pour le travail ménager a été développée par des féministes, en Angleterre et surtout en Italie où des comités de femmes "pour le salaire contre le travail ménager" ont même été créés. Cette proposition est une façon d'affirmer que le travail ménager n'est pas une activité passe-temps comme il l'est souvent considéré, mais un véritable travail auquel des femmes y consacrent une grande partie de leur temps (nourriture, enfants, ménage...). Ce travail n'est pas reconnu en tant que tel dans notre société, alors qu'il est aussi indispensable que n'importe quel autre travail. Ces féministes pensent ainsi remettre à sa juste place le travail ménager, cela contribuant à la libération de la femme.

Cependant, il y a quelque chose dans cette proposition, qui me semble aller à contre-courant de la lutte que nous menons en tant que femmes anarchistes, c'est à dire d'une part contre la division sexiste du travail et d'autre part contre le salariat. Ces deux points ressurgissent dans le problème du salaire pour le travail ménager.

La division sexiste du travail a relégué de nombreuses femmes dans leur foyer, sans qu'elles en aient réellement fait le choix. Réclamer un salaire pour le travail ménager ne bouleverse en rien cette division du travail, mais tout au contraire l'institutionnalise, la renforce. Si la femme est payée pour accomplir une tâche ménagère, elle ne pourra plus compter sur la participation de l'homme aux diverses tâches ménagères et d'élevage des enfants car lui est payé pour faire une autre tâche bien précise pour laquelle la femme n'apporte aucune participation ! C'est élargir la division du travail salarié à tout travail, le salaire enfermant chaque individu dans un rôle bien précis.

En effet, notre objectif n'est pas de pousser le salariat à son comble, mais bien au contraire de le renverser, afin que chacun et chacune puisse se libérer des rôles dans lesquels la société nous confine.

Mais cela va plus loin encore lorsqu'il s'agit des enfants : "... les italiennes des comités pour le salaire au travail ménager, expliquant que le travail sexuel fait partie du travail ménager, en concluaient qu'une grossesse non désirée était un accident de travail. En conséquence, en plus du remboursement par la sécurité sociale de l'avortement, elles exigeaient une indemnité pour accident de travail pour les dommages physiques et psychologiques qu'avait pu provoquer cette grossesse non désirée ..." (Face-à-Femmes, Ed. Alternatives). Je suppose que le "travail sexuel" englobe les grossesses, l'élevage des enfants c'est-à-dire la reproduction ! cette position consiste donc à assimiler le système de reproduction au système de production ; une fois de plus cela a pour conséquence non de détruire le système capitaliste (c'est pourtant l'objectif que se

donnent ces femmes), mais de le pousser à son comble et de le perfectionner. Il ne suffit pas de lui soutirer de l'argent par tous les moyens, pour le détruire ; on a suffisamment vu que des revendications purement salariales n'aboutissent jamais à changer le système car elles ne touchent pas au vrai problème.

Nous pensons que pour lutter contre la division sexiste du travail et contre le salariat, il faut faire dès maintenant des propositions qui même si elles apparaissent réformistes ponctuellement, créent des structures sociales qui nous rapprochent d'une révolution à caractère libertaire. Revendiquer un salaire pour le travail ménager ne fait que renforcer les structures traditionnelles. Par contre demander une réduction du temps de travail et une formation égale pour tout peut permettre à la femme et à l'homme de participer à part égale au travail productif, au travail ménager, à l'éducation et aux soins des enfants.

ISABELLE